



Mairie de Seingbouse

## C O N S E I L M U N I C I P A L

*Séance du 29 septembre 2021*

## C O M P T E R E N D U

Etaient présents :- Mme Vanessa AKHAN – Mme Christiane BERAUD – Mme Maryse BIER – Mme Delphine CAGIN – M. Denis CISEL – M. Joseph DI BARTOLO – M. Alain GRASSO – Mme Pascale GUERIN – Mme HAUGUTH Bernadette – Mme Florence KIEFFER M. Germain KINNEL – Mme Linda OLSZEWSKI – M. Nicolas REISCH – M. Jean-Luc ZEITER

M. Mathieu GULLUNI a donné procuration à Mme Léonce CELKA  
M. Roland KINNEL a donné procuration à M. Germain KINNEL  
Mme Stéphanie HIMBERT a donné procuration à M. Alain GRASSO

M. KINNEL Germain a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

### **1 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DES SEANCES DU 29 JUIN ET DU 13 JUILLET 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 29 Juin et 13 Juillet 2021.

### **2 – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UN DECES**

Le Conseil Municipal désigne, au scrutin secret à la majorité absolue, Monsieur Nicolas REISCH en qualité de troisième adjoint au maire qui occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu occupant précédemment le poste devenu vacant.

### **3 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR DES TRAVAUX DANS LE BUREAU DE LA DIRECTRICE ET LA POSE DE DALLE LED DANS L'ECOLE MATERNELLE**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux travaux de rénovation de l'école primaire pour un montant de 8 201,30 € H.T., autorise Madame le Maire à solliciter les subventions DETR à hauteur de 50% et à inscrire les crédits au budget 2022.

### **4 – DEMANDE DE SUBVENTION FEADER POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE « BLEU-BLANC-ROUGE »**

Point ajourné.

### **5 – DEMANDE DE SUBVENTION AMISUR POUR LA SECURISATION DE DIVERSES RUES**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'installation de feux tricolores au carrefour des Alouettes/rue Principale, pour un montant de 34 169,00€ H.T. ainsi que la création d'îlots de ralentissement dans les rues Principale et d'Henriville pour un montant de 25 800,00 € H.T. Il autorise Madame le Maire à solliciter le département dans le cadre des subventions AMISUR ( à savoir 40 %) et à inscrire les crédits au budget 2022.

## **6 – AFFOUAGE DE BOIS SUR PIED**

Le Conseil municipal destine le produit des coupes (bois de chauffage par foyer) de la parcelle 11 de la forêt communale d'une superficie cumulée de 11.97 hectares à l'affouage ; désigne comme garants, M. Alain GRASSO, Mme Léonce CELKA et M. Nicolas REISCH

Il fixe le montant de la taxe d'affouage à 12 €/stère ; arrête le règlement d'affouage, le volume maximal des lots à environ 50 stères, ces lots étant attribués sur inscription en mairie par les affouagistes ; fixe le délai d'inscription au 15 octobre 2021, le délai de coupe et d'ensilage au 15 juin 2022, et le délai d'enlèvement des bois au 1er septembre 2022. Il autorise Madame la Maire à signer tous documents afférents.

## **7 – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2022**

Le Conseil Municipal autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de Seingbouse en adoptant la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **8 – AUTORISATION DE SIGNATURE ET DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE MISE A DISPOSITION PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES FUS@é**

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour nos écoles (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique....) dans le cadre des marchés mis à dispositions par le groupement de commandes Fus@é, et à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

## **9 – DIVERS**

Qu'à la date du 22/07/2021, il a renoncé à faire usage de son droit de préemption sur les parcelles n° 366/87 et 370/87, de la section 20 dans le cadre de la vente d'un terrain (appartenant à Mme BIGEL Linda)

Qu'à la date du 09/08/2021, il a renoncé à faire usage de son droit de préemption sur les parcelles n° 163 et 225/189, de la section 17 dans le cadre de la vente d'un immeuble (appartenant à M. SEIBEL Patrice)

Qu'à la date du 07/09/2021, il a renoncé à faire usage de son droit de préemption sur la parcelle n° 197 de la section 2 dans le cadre de la vente d'un immeuble (appartenant à M. LESINSKI Roger)

Qu'à la date du 20/09/2021, il a renoncé à faire usage de son droit de préemption sur la parcelle n° 176, de la section 03 dans le cadre de la vente d'un terrain (appartenant à Mme WANTZ Marie)

Qu'à la date du 21/09/2021, il a renoncé à faire usage de son droit de préemption sur la parcelle n° 225, de la section 05 dans le cadre de la vente d'un terrain (appartenant à Mme WANTZ Marie)

La fête de la Saint-Hubert aura lieu le dimanche 24 octobre 2021

Le repas des aînés aura lieu le 17 octobre 2021

La CCFM reconduit les 10 heures de la solidarité, le dimanche 14 novembre 2021 à la piscine. Cette action est menée au bénéfice des restos du cœur.